

5.2 Règlement graphique

N° 3.B - St-Félix SUD

Echelle 1/2500

Document certifié conforme par le Président et annexé à la présente délibération du Grand Anancy du 29 mars 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU-IH) du Pays d'Alby.

RISQUES NATURELS

Certains terrains classés U et AU sont exposés à des aléas forts et sont de ce fait inconstructibles. Se référer à la carte des aléas et des risques naturels, pièce 5.3a annexée au règlement, sur laquelle les contours du zonage sont reportés.

ZONES URBAINES : U **LEGENDE**

- UA** Zone recouvrant les principaux noyaux urbains historiques des bourgs et villages
UAsi : site inscrit du bourg médiéval d'Alby-sur-Chéran
- UB** Zone recouvrant les secteurs d'opérations d'ensemble accueillant principalement du logement collectif
- UC** Zone recouvrant les secteurs d'extensions urbaines principalement composés de maisons individuelles, permettant une densification raisonnée
UCpc : secteur correspondant au périmètre de protection de captage d'eau potable
- UE** Zone correspondant aux secteurs accueillant des équipements publics ou d'intérêt collectif
- UR** Zone réservée au fonctionnement de l'activité autoroutière
- UX** Zone destinée aux activités économiques

- INDICES**
- aa** secteur non desservi par l'assainissement collectif, et où l'assainissement autonome est autorisé sous condition
 - ac** secteur non encore desservi mais identifié par chaque commune comme la tranche prioritaire de raccordement à l'assainissement collectif en cohérence avec le zonage d'assainissement approuvé

ZONES A URBANISER : AU

- 1AU** Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation présentant une vocation prioritaire à l'habitat
- 1AUX** Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation présentant une vocation d'activités économiques
- 2AU** Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à moyen ou long terme

ZONES AGRICOLES : A

- A** Zone agricole
- Aprox** Secteur situé à proximité des bâtiments d'élevage, essentiel au fonctionnement de l'activité et intégrant notamment les pâtures de nuit
- Ap** Secteur présentant un intérêt paysager et/ou écologique
- Apc** Secteur correspondant aux périmètres de protection immédiats et rapprochés de captage d'eau potable
- Acl** Secteur bâti isolé à constructibilité limitée | STCAL | faciès limités | Secteur de taille et capacité | STCAL | faciès limités
- Aalp** Secteur correspondant à l'alpage du Semnoz

ZONES NATURELLES : N


- N** Zone correspondant aux secteurs naturels et forestiers à protéger
- Nh** Secteur de zones humides inventoriées
- Nj** Secteur regroupant des ensembles de jardins de type familiaux, existant ou à créer
- Npc** Secteur correspondant aux périmètres de protection immédiats et rapprochés de captage d'eau potable
- Nti** Secteur destiné aux aménagements touristiques et de loisirs
- Nca** Secteur de gestion de la carrière de Cusy

SERVITUDES, ELEMENTS DE PROTECTION ET AUTRES INFORMATIONS GRAPHIQUES

- 2** Emplacement réservé (surfacique)
- Emplacement réservé (linéaire) pour aménagement cyclable le long des RD (1,5m de part et d'autre de la route ou 3m du même côté)
- Tour du Pays d'Alby : tracé de principe ou ER (0,80m de part et d'autre du tracé)
- Circuit VTT : tracé de principe ou ER (0,80 m de part et d'autre du tracé)
- Projet Sentier des Falles (St Sylvestre) ou ER (0,80m de part et d'autre du tracé)
- Tracé de principe du projet de route forestière du Semnoz
- Autre tracé de principe aménagement voirie
- Autre tracé de principe piéton et autres sentiers
- Linéaire de diversité commerciale
- EBC - Espaces Boisés Classés
- Représentation de la voie pavée (Allées)
- Élément de paysage bâti, à protéger ou à mettre en valeur pour des raisons d'ordre culturel, historique ou architecturale
- Élément végétal à protéger ou à mettre en valeur pour des raisons d'ordre écologique notamment pour la préservation ou la remise en état des continuités écologiques, et parcelles abritant des arbres du verger conservatoire
- Verger à préserver
- Terrain cultivé et espace non bâti en zone urbaine à protéger
- Haies à préserver
- Pelouses sèches inventoriées à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Espace de bon fonctionnement des zones humides défini par le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie
- Secteur concerné par une servitude de projet (servitude valable jusqu'au 29 mars 2022 - cf règlement écrit)
- Secteur de mixité sociale (Cf. Données de programmation affichées au niveau des OAP)
- OAP N° 2
- Secteur regroupant plusieurs zones, concerné par une Orientation d'aménagement et de Programmation (cf pièce 3 du dossier de PLU)
- Représentation des bâtiments soumis à la réglementation des chalets d'alpage
- Représentation des granges et Allées
- Représentation des bâtiments en zone naturelle ou agricole, où le changement de destination est autorisé sous conditions
- Alignement des constructions
- H = 17 m max Information complémentaire sur Hauteur Maximale des bâtiments sur secteur spécifique
- Pipeline (cf pièce 6 - Annexes - du dossier de PLU)
- Conduite gaz (cf pièce 6 - Annexes - du dossier de PLU)

EXPLOITATIONS AGRICOLES

- Bâtiments abritant des animaux, concernés par une règle de réciprocité (50 ou 100m) à la date d'approbation du PLU)
- dont bâtiments vaches laitières
- Autres bâtiments agricoles
- Limites communales
- Représentation à titre informatif des nouveaux bâtiments depuis la dernière mise à jour cadastrale



Liste des Emplacements Réservés - Saint Félix

N°	Destination	Surface (m²)	Bénéficiaire	N°	Destination	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Aménagement d'une aire de stationnement automobile au Portet	971	Département	20	Élargissement de voirie pour sécurisation de la route de Chamossat	408	Commune
2	Élargissement du chemin rural du Pré de Foire	569	Commune	21	Élargissement de la route entre Pré Reynaud et Champ sous les Vignes	727	Commune
3	Élargissement de la route du Brouillet	1507	Commune	22	Cheminement piétons-cycles sécurisé du parc des 2 Savoie vers le groupe scolaire	515	Commune
4	Création de parking en face du relais des 2 Savoie	1269	Commune	23	Voie d'accès automobile à la partie basse du groupe scolaire	275	Commune
5	Extension du cimetière (partie Nord)	3648	Commune	24	Cheminement piétons-cycles sécurisé du Viages Sud vers le groupe scolaire	340	Commune
6	Extension du cimetière (partie Sud)	1295	Commune	25	Création d'une voie douce Saint-Félix/ Rumilly	6110	Commune
7	Élargissement du CD 53 vers la Savoie	327	Commune	26	Création d'un parking d'approche du secteur des étangs à Pré Reynaud	609	Commune
8	Aménagement du trottoir au RD 53 (2m de large)	802	Commune	27	Aménagement d'un espace ordures ménagères	26	Commune
9	Réservoir BECHARDE (AEF)	150	Commune	28	Aménagement d'espace ordures ménagères	20	Commune
10	Aménagement de l'entrée du bourg	5000	Commune	29	Régularisation de voirie	560	Commune
11	Chemin du Devin-Chamossat	1141	Commune	30	Régularisation de voirie et trottoirs	1833	Commune
12	Accès à la zone de loisirs	1207	Commune	31	Liaison piétonne	390	Commune
13	Chemin piéton	1254	Commune	32	Espaces publics	152	Commune
14	Extension de la station d'épuration	8772	Commune	33	Création d'un espace public	700	Commune
15	Aménagement du parking Chamossat	486	Commune	34	Élargissement de voirie pour sécurisation de la route de Chamossat	152	Commune
16	Réalisation d'un programme de logement social [cf donnée de programmation affichée au niveau du règlement écrit]	9543	Commune	35	Réalisation d'un programme de logement social [cf donnée de programmation affichée au niveau du règlement écrit]	7356	Commune
17	Cheminement piétons de Chamossat vers les écoles	143	Commune				
18	Élargissement du chemin du Martinet	1697	Commune				
19	Sécurisation du virage en "épinglé à cheveau" au cœur du hameau de	157	Commune				

ERcycle/ Aménagement d'un circuit cyclable au Pays d'Alby
Grand Anancy ou tout EPCI s'y substituant
ER.TPA/ Aménagement des sentiers Tour du Pays d'Alby